

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 22 janvier 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/99/7-A/1
17 décembre 1998
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— GRANDS LACS AFRICAINS 6077.00

L'aide alimentaire au service des opérations de secours et de redressement dans la région des Grands Lacs africains

Nombre de bénéficiaires	1,25 million
Durée	Deux ans (du 1er août 1999 au 31 juillet 2001)

Coût (dollars des Etats-Unis)

Coût des produits alimentaires pour le PAM	120 738 860
Coût total pour le PAM	269 854 644

RÉSUMÉ

L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) proposée pour la région des Grands Lacs africains requiert l'approbation par le Conseil d'administration d'un montant de 269 854 644 dollars, du 1er août 1999 au 31 juillet 2001. Les pays concernés sont le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda.

Actuellement, l'insécurité générale et fluctuante provoquée par les conflits armés dans la région se traduit par le mouvement continu et toujours changeant des populations, tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre. En perturbant les récoltes et en affectant la sécurité alimentaire des ménages et des pays, les conflits ont anéanti les moyens d'existence des populations tributaires du travail de la terre. Les gouvernements des pays de la région, qui figurent parmi les plus pauvres au monde, n'ont pas les ressources nécessaires pour se charger de la tâche immense que représentent les secours à apporter aux populations éprouvées ou les activités de reconstruction. Dans ce contexte, l'opération se propose d'atteindre les objectifs suivants: a) intervenir à temps pour sauver des vies humaines et restituer des moyens d'existence aux populations affaiblies par les troubles; b) apporter un soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI); c) améliorer l'état nutritionnel et la santé des femmes et des enfants souffrant de malnutrition; et d) concourir au processus de relèvement en faveur des populations particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire. La stratégie de l'intervention proposée prévoit des activités de plaidoyer, notamment des évaluations de la vulnérabilité et des besoins alimentaires, et un renforcement des capacités grâce à la formation et à une sensibilisation à la problématique hommes-femmes.

Au total, 1,25 million de bénéficiaires, dont 770 000 réfugiés, PDI et groupes vulnérables au Burundi, au Rwanda et en Tanzanie, recevraient une aide alimentaire. Dans les zones où règne la sécurité, les activités de redressement prendront graduellement le relais des opérations de secours. Au Burundi et au Rwanda principalement, 280 000 réfugiés réinstallés/PDI et autres groupes vulnérables participeront à des activités vivres-contre-travail pour relancer l'agriculture et pour remettre l'infrastructure en état. Le PAM n'a pas encore préparé la contribution qu'il prévoit d'apporter à la stratégie commune régionale des Nations Unies sur l'atténuation des effets des catastrophes et sur la planification conjoncturelle. Il s'agira de fournir des produits alimentaires à un maximum de 20 000 personnes pendant six mois, dans le cas d'une nouvelle intervention humanitaire d'urgence.

Malheureusement, pour mettre des opérations en oeuvre dans des conditions de sécurité aussi imprévisibles, le personnel du PAM et des organisations avec lesquelles celui-ci travaille est amené à prendre des risques considérables. Depuis 1990, 23 membres du personnel du PAM ont été tués en accomplissant leur devoir au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Des mesures de sécurité visant à protéger le personnel sont actuellement instaurées afin de lui permettre de mieux faire face aux risques auxquels il est exposé.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: S. Porretti tel.: 066513-2383

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



STRATEGIE DE REDRESSEMENT—CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Analyse de la situation

Troubles civils dans la région des Grands Lacs africains

1. Le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda continuent d'être fortement perturbés par les conflits politiques et sociaux qui sévissent dans la région des Grands Lacs. Bien que l'on retrace l'origine de ces conflits à l'époque coloniale et même avant, l'ampleur de la violence qui s'est emparée du Burundi en 1993 et du Rwanda en 1994 s'est traduite par un génocide et par un exode des populations, massif et sans précédent. En 1996 et 1997, 1,2 million de personnes réfugiées dans la République démocratique du Congo et en Tanzanie ont regagné le Burundi et le Rwanda. Toutefois, de nombreux réfugiés, de nationalité congolaise et burundaise surtout, restent encore en Tanzanie et des groupes de réfugiés, en nombre plus restreint, vivent sur le territoire du Rwanda et de l'Ouganda.
2. Une analyse des indicateurs politiques, sociaux et économiques montrent que l'insécurité est toujours très présente. Les tensions intérieures et aux frontières persistent, et la dernière crise qui a touché la République démocratique du Congo en août 1998 ne présage rien de bon. Au Rwanda, environ 500 000 personnes déplacées sont toujours exposées à l'insécurité qui règne dans les préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi. Au Burundi, 10 pour cent de la population vivent dans des lieux réservés aux personnes déplacées et un pourcentage encore plus élevé, notamment dans les cinq provinces occidentales, est dispersé ou menacé par une insécurité périodique.

Interventions en cours

3. En gérant les disponibilités alimentaires et les ressources financières en temps utile, le PAM a réussi—sur une base régionale—à faire bénéficier ces populations mouvantes, constituées à la fois de réfugiés et de personnes déplacées, d'opérations de secours et de redressement. Les prises de décisions étant largement déléguées au bureau régional de Kampala, il a été possible d'utiliser avec souplesse le personnel et les ressources alimentaires et financières, permettant ainsi d'assurer le suivi constant de l'information ainsi qu'une programmation et des opérations logistiques complexes et à grande échelle. Cependant, en raison de l'insécurité, le personnel du PAM et de ses partenaires n'a pas toujours été en mesure de s'acquitter de ses tâches d'évaluation, de supervision et de suivi. Par ailleurs, depuis 1990, on déplore la disparition de 23 membres du personnel du PAM dans l'exercice de leurs fonctions au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Etant donné que l'on ne peut malheureusement rien prédire sur la sécurité dans la région, le personnel du PAM et de ses partenaires sont amenés à prendre des risques considérables.
4. Au titre des opérations d'urgence réalisées d'avril 1995 à juillet 1999, le PAM a dépensé ou engagé une somme totale de 673 585 578 dollars pour couvrir les besoins des bénéficiaires dont le nombre a baissé, passant de trois millions en 1995 à 1,4 million en 1998/99. Entre 1993 et 1995, le PAM a apporté une aide substantielle à des pays individuels. De 1994 à 1996, le PAM est surtout venu en aide aux personnes réfugiées en Tanzanie et dans l'est du Zaïre. En 1996 et début 1997, l'intervention principale¹ du PAM

¹ En tant que stratégie pour l'atténuation des effets des catastrophes, la planification d'urgence du PAM s'est révélée particulièrement précieuse durant la crise de 1996 qui a éclaté dans l'est du Zaïre. Le PAM a utilisé les



a couvert 1,2 million de réfugiés regagnant le Burundi et le Rwanda. Dans ces deux pays, le PAM n'a cessé d'appuyer, à un rythme de plus en plus soutenu, des activités de redressement. Dans la région, le PAM n'a pas seulement fait face aux effets des conflits; il est également intervenu en 1997 et 1998 lorsque des inondations catastrophiques ont dévasté bâtiments, cultures, stocks alimentaires, routes et voies ferrées.

5. En 1997 et 1998, le PAM a fourni 95 pour cent de la totalité de l'aide alimentaire consacrée au Burundi. Entre juin 1997 et janvier 1998, le nombre de personnes vivant dans les camps réservés aux PDI est passé de 665 374 à 572 462. Durant cette période, le PAM a fourni des rations d'aide à la réinstallation des groupes regagnant leurs villages d'origine. Les rapatriés de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Tanzanie ont également bénéficié des mêmes prestations, mais pendant 90 jours seulement. En 1998, le PAM est venu en aide à 160 000 personnes déplacées. Il a également permis à quelque 33 000 personnes de bénéficier d'une alimentation complémentaire et thérapeutique pendant un mois; en employant 20 000 personnes, des femmes principalement, il a apporté un soutien aux activités de relèvement et de création d'activités productives en milieu rural. Enfin, dans le cadre du programme national de distribution de semences de la FAO, le PAM a apporté un appui logistique et mis à disposition des équipes pour distribuer des semences à plus de 500 000 personnes.
6. En 1997 et 1998, le PAM a fourni 96 pour cent du total de l'aide alimentaire accordée au Rwanda. En 1997, le PAM a aidé, chaque mois, quelque 750 000 bénéficiaires à se réinsérer dans leurs communes d'origine¹. Grâce à des projets vivres-contre-travail, et outre l'appui nutritionnel apporté à un large éventail de groupes vulnérables², le PAM a également contribué à la reconstruction de logements et de l'infrastructure sociale et agricole. Au cours du premier semestre de 1998, le PAM a réduit l'assistance mensuelle à environ 234 000 bénéficiaires afin de mieux axer l'appui nutritionnel et les activités vivres-contre-travail sur les zones exposées à l'insécurité alimentaire. Malheureusement, le nombre de personnes déplacées au nord-est du Rwanda a augmenté, passant de 100 000 à 500 000 (de mai à octobre 1998) et les ressources disponibles ont dû être une nouvelle fois consacrées aux secours d'urgence.
7. En Tanzanie, en 1997 et 1998, le PAM a porté assistance à 320 000 réfugiés. Une mission mixte d'évaluation des besoins alimentaires, réalisée en septembre 1998, a confirmé la nécessité de continuer à fournir une aide alimentaire, et a pu observer qu'en dépit de quelques carences en micronutriments, l'état nutritionnel des réfugiés était stable. L'accès à la terre demeurant sévèrement contrôlé, la production alimentaire reste limitée.
8. Des activités de secours et de redressement supplémentaires appuyées par le PAM par l'entremise d'autres mécanismes de financement existent en Tanzanie et en Ouganda. Ces activités concernent les populations éprouvées par la sécheresse et les inondations qui se sont produites en Tanzanie en 1997/98 (opération d'urgence 5889.00, coût:

stocks régulateurs du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda, et a redéployé le personnel, les produits alimentaires, les camions et les véhicules provenant d'autres pays de la région vers le Rwanda afin de renforcer les moyens du pays de gérer l'ampleur inattendue de l'intervention.

¹ Le processus de réintégration de 1,2 million de rapatriés (soit 15 pour cent de la population totale) se poursuit en 1998, étant donné que la réinstallation des personnes regagnant leur pays d'origine a provoqué de nouveaux déplacements en certains lieux.

² En 1998, le PAM et l'UNICEF ont apporté un soutien à 285 centres de nutrition au Rwanda en venant en aide, chaque mois, à 55 364 femmes et enfants souffrant de malnutrition. Entre 1995 et 1997, les projets vivres-contre-travail ont permis de construire un total de 20 759 logements.



33 126 834 dollars) et les nombreux contingents de réfugiés et personnes déplacées au nord et à l'ouest de l'Ouganda (opération d'urgence 5816.02, coût: 33 564 577 dollars).

STRATEGIE DE REDRESSEMENT

Justification du processus de relèvement et durée

9. L'aide du PAM, sur le plan tant des secours que des activités de redressement, se justifie par des raisons humanitaires. Compte tenu des changements qui ne cessent d'affecter la région, l'assistance du PAM n'a jusqu'alors porté que sur des interventions d'urgence. Conformément à la politique du PAM concernant le passage des opérations de secours aux activités de redressement (telle que décrite dans le document WFP/EB.A/98/4-A), la présente IPSR est soumise au Conseil d'administration dans l'espoir qu'il sera possible de concilier cette politique et la nécessité de venir en aide le plus efficacement possible aux populations démunies.
10. Des secours humanitaires sont toujours nécessaires dans la région, et le seront encore pendant quelque temps. Néanmoins, les activités de relèvement prendront graduellement le relais des aides de secours afin que la situation économique et sociale puisse se stabiliser. Les activités de redressement, qui privilégieront la participation aux travaux ou la formation en échange de vivres, se substitueront au système de distribution gratuite de produits alimentaires. L'on tiendra compte du bouleversement des rôles et de la situation des hommes et des femmes, et l'on veillera à ce qu'ils participent à la planification et à l'exécution des activités mises en place dans les communautés. Les activités de relèvement auront pour but de réinsérer les groupes vulnérables dans la vie économique et sociale. Priorité sera donnée à celles qui existent déjà et qui visent à accroître la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition des ménages. Ces activités concernent les services de base (santé et nutrition principalement) et les secteurs productifs tels que l'agriculture, la transformation des aliments et les micro-entreprises. Il faudra assurer la coordination avec d'autres organisations.
11. Le soutien apporté aux activités de secours et de relèvement est prévu sur deux ans. Au cours de ces deux années, il sera essentiel d'allouer les ressources avec souplesse pour qu'elles puissent appuyer des activités tantôt de secours, tantôt de redressement, et dans un pays ou dans un autre. L'évolution constante de la situation dans la région des Grands Lacs africains nécessite le déploiement de ressources et justifie l'approche régionale du PAM.

EVALUATION DES BESOINS

12. L'insécurité générale et fluctuante provoquée par l'activité militaire qui règne actuellement dans la région se traduit par le mouvement constant et changeant des populations dans la région. Les conflits ont anéanti les moyens d'existence des populations tributaires du travail de la terre: les récoltes n'ont pu être engrangées, les familles sont menacées par l'insécurité alimentaire et l'agriculture ne peut plus produire pour l'exportation. Le bétail a été massacré, réduisant ainsi à néant une partie du patrimoine rural. D'après les Rapports sur le développement humain du PNUD (1997 et 1998), le Burundi et le Rwanda figurent parmi les sept pays du monde qui ont le plus bas niveau de



développement humain¹. Les pays de la région des Grands Lacs n'ont pas les ressources nécessaires pour mener la tâche immense que représente la fourniture de secours aux populations éprouvées ou les activités de reconstruction.

13. L'économie du Burundi et du Rwanda reposent sur deux cultures d'exportation principales—le thé et le café—et plus de 90 pour cent de la population vivent de l'agriculture.
14. Avec un indice global de la sécurité alimentaire des ménages (FAO/IGSAM) de 62,7, le Burundi se place au 56ème rang des 61 pays les moins avancés (PMA). Il compte 6,2 millions d'habitants et le produit intérieur brut (PIB) est de 143 dollars par habitant. En 1997, 58 pour cent de la population vivaient dans une pauvreté absolue. Avec un taux de croissance démographique annuel de 2,85 pour cent, la population du Burundi est l'une de celles qui augmente le plus rapidement au monde. La densité est l'une des plus élevées au monde puisque l'on compte 243 personnes par kilomètre carré. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est élevé (190 pour 1 000). Le taux de malnutrition modérée et grave est de 37 pour cent et celui de malnutrition grave, à lui seul, est de 11 pour cent. Un peu plus de la moitié de la population seulement a accès à de l'eau potable.
15. Au Burundi, étant donné que le nombre de femmes mariées est passé de 53 pour cent en 1993 à 37 pour cent en 1997, les familles sont de plus en plus souvent dirigées par des femmes. Puisque presque toutes les femmes vivent de l'agriculture, l'accès à la terre est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire des ménages. Légalement, les femmes n'ont pas le droit de posséder des terres, mais elles peuvent exploiter celles de leur mari, de leurs fils ou de leur père. Étant donné que la majorité des hommes sont partis se joindre à la guérilla, des dispositions ponctuelles ont été prises pour permettre aux femmes chargées de la famille de recevoir temporairement, lors de leur réinstallation, des terres communales ou abandonnées.
16. D'après le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et pour 1996 seulement, le nombre de femmes décédées à la suite de complications à l'accouchement a doublé, passant de 600 à 1 200 pour 100 000. Cette situation résulte d'une alimentation insuffisante, d'un mauvais état de santé, d'un manque de soins prénataux et des difficultés générales qu'éprouvent les femmes vivant dans les zones réservées aux personnes déplacées. Une étude du FNUAP publiée en 1998 a également révélé que 46 pour cent des femmes vivant dans ces zones étaient victimes d'agressions.
17. Le processus de paix table sur l'espoir que 1999 marquera le début d'une phase de retour, de réintégration, de reconstruction et de développement dans le pays. L'économie se ressent encore des sanctions économiques imposées en juillet 1996 par les pays limitrophes. Depuis mi-1996, le prix des denrées de base a augmenté de 115 pour cent. La production agricole a été freinée par le manque et la cherté des intrants agricoles ainsi que par les pénuries périodiques de carburant. La décision prise en avril 1997 par le Comité de coordination régional de lever les sanctions économiques a permis de relancer l'activité de certains secteurs, notamment le commerce.
18. Avec un IGSAM de 77,3, le Rwanda se place au 53ème rang des 61 pays les moins avancés. Il compte 7,66 millions d'habitants et le PIB, en 1996, était de 190 dollars par habitant. En 1997, 70 pour cent de la population vivaient dans une pauvreté absolue. Le

¹ Avec un Indicateur de développement humain de 0,241, le Burundi se classe parmi les quatre derniers pays les moins avancés (selon le rapport de 1998, sur 174 pays, le Burundi se trouve à la 170ème place). D'après le Rapport sur le développement humain du PNUD de 1997, sur 175 pays, le Rwanda se situe au 174ème rang.



taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans est de 170 pour 1 000. Actuellement, le taux de malnutrition grave et modérée est de 29 pour cent et celui de malnutrition grave, à lui seul, est de six pour cent. Compte tenu du taux de croissance démographique annuelle estimé à 3,6 pour cent en 1997, la population devrait doubler d'ici 2025. En 1993, 57 pour cent des propriétés foncières couvraient moins d'un hectare, ce qui est un strict minimum pour nourrir une famille de six personnes. Etant donné que plus d'un quart des maisons ont été détruites par la guerre, plus de 200 000 logements doivent être reconstruits.

19. Au Rwanda, environ un tiers des ménages (soit 34 pour cent) sont dirigés par des femmes et un septième des familles (soit 14 pour cent) sont dirigées par des enfants. La plupart du temps, les femmes doivent assumer de multiples fardeaux: elles sont soutien de famille, élèvent non seulement leurs enfants mais aussi souvent des orphelins, et doivent faire face aux traumatismes que constituent le deuil et les agressions sexuelles.
20. En Tanzanie, tout en fournissant une aide à 320 000 réfugiés, l'on s'efforce actuellement d'aider et de faciliter le rapatriement volontaire des personnes réfugiées notamment au Burundi et en République démocratique du Congo. De septembre 1997 à septembre 1998, 58 131 Burundais sont venus chercher asile tandis que 8 764 réfugiés ont regagné leur pays d'origine. Tout rapatriement à grande échelle dépend de la sécurité que peut offrir le Burundi.
21. La région d'accueil des réfugiés en Tanzanie compte 820 000 habitants, dont la majorité vivent d'une agriculture de subsistance. Les revenus sont faibles et les taux de malnutrition sont relativement élevés. La médiocrité des techniques agricoles, l'état des routes déplorable (70 pour cent environ des villages ne sont pas accessibles durant la saison des pluies) et l'insuffisance des systèmes d'échange entravent la production vivrière. En raison de la proximité des camps de réfugiés, le prix des denrées alimentaires locales a augmenté, la sécurité s'est détériorée et l'environnement naturel s'est dégradé. Afin d'atténuer les effets de la présence des réfugiés, les Tanzaniens vivant près des camps pourront bénéficier des activités vivres-contre-travail et de l'alimentation fournie aux groupes vulnérables.

Sécurité alimentaire

22. Compte tenu du niveau élevé de l'insécurité alimentaire tant au niveau national qu'à celui des ménages, l'assistance alimentaire du PAM est essentielle pour améliorer les approvisionnements et les disponibilités alimentaires des groupes vulnérables.
23. Au Burundi, les disponibilités alimentaires par habitant, en 1998, sont nettement inférieures à celles précédant la crise. On estime que 42 000 tonnes de céréales et 69 000 tonnes de légumineuses devront être importées. Le cheptel, qui est de 311 000 bêtes, a été réduit de 32 pour cent par rapport à 1992. En 1997 et en 1998, le prix des denrées a été anormalement élevé (Mission conjointe FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires au Burundi (août 1998)). Afin de compenser le déficit vivrier et de garantir un meilleur accès aux produits alimentaires, le gouvernement a éliminé les droits et les taxes sur les importations de riz, de maïs et de légumineuses. Il a également adopté un plan de modernisation du secteur agricole qui sera mis en œuvre jusqu'en l'an 2000.



24. Au Rwanda, la production actuelle¹ est inférieure d'environ 12 pour cent par rapport aux niveaux précédant la crise (1990), soit 20 pour cent de moins par habitant. En 1997 et en 1998, le prix des denrées de base telles que les bananes, les pommes de terre, les patates douces, le maïs et le manioc a doublé, voire triplé. Les prix se sont un peu améliorés vers la mi-1998 puisqu'ils ont baissé de 32 pour cent pour les patates douces, de 23 pour cent pour les bananes à cuire et de 16 pour cent pour le sorgho. Etant donné que les familles démunies doivent acheter 75 à 80 pour cent des produits alimentaires dont elles ont besoin sur le marché², l'évolution des prix a des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire des ménages.
25. En Tanzanie, les réfugiés sont presque entièrement tributaires de la ration alimentaire que distribue le PAM. Officiellement, les réfugiés n'ont pas le droit d'avoir accès à la terre mais ils peuvent, à titre officieux, cultiver de petites parcelles.

Stratégies des gouvernements

26. La stratégie du Gouvernement du Burundi, décrite dans un document intitulé "Une stratégie économique et sociale, 1998-2000", préconise le retour de la paix et de la sécurité, la relance de l'économie, la reconstruction, le renforcement des capacités institutionnelles ainsi que le développement du secteur privé et des ressources naturelles. En août 1998, le gouvernement s'est à nouveau engagé à soutenir le processus de médiation régional en rétablissant la coopération pour le développement. Cette coopération dépendra beaucoup de l'évolution du processus de paix et de la levée des sanctions économiques.
27. Au Rwanda, la planification du gouvernement s'appuie actuellement sur le *Programme d'investissement public*, sur le *Document-cadre de politique* et sur le document préparé à la deuxième Table ronde sur la reconstruction, le relèvement et le développement. Le document intitulé *Stratégie pour le développement agricole: horizon 2010*, élaboré récemment, décrit les principales modifications qui seront apportées à l'exploitation des terres et aux systèmes de production ainsi que les rapports entre l'agriculture et les autres secteurs économiques. Une troisième Table ronde est prévue en 1999. Un bilan commun de pays, lancé en octobre 1998 par le système des Nations Unies, étudiera l'assistance humanitaire et l'aide au développement au cours des deux prochaines années.
28. Le Gouvernement de la Tanzanie offre asile aux réfugiés provenant des pays limitrophes. Depuis 1996, le gouvernement a sollicité l'aide de donateurs pour le redressement et la réhabilitation des zones accueillant les réfugiés, notamment dans les secteurs de l'infrastructure, de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'eau.

Partenaires du système des Nations Unies aux niveaux international et régional

29. Le PAM, le HCR et l'UNICEF continueront à jouer un rôle essentiel dans la région des Grands Lacs africains. Les résultats que ces institutions ont réussi ensemble à atteindre ont été remarqués tant par les équipes chargées des évaluations que par les donateurs. Sous l'égide du Comité permanent interorganisations (IASC), le PAM participera au Processus d'appel commun qui est préparé et coordonné par le Bureau des Nations Unies pour la

¹ Selon les estimations, la production vivrière totale pour la saison A de 1998 (premier semestre de l'année) s'élèverait à 2,2 millions de tonnes, soit sept pour cent de plus qu'à la même période en 1997.

² Données fournies par une enquête de Save the Children Fund (Royaume-Uni) réalisée à Byumba Ouest, Gikongoro, Kibungo et Butare (1997).



coordination des affaires humanitaires (OCHA). Dans le passé, des mécanismes de coordination stratégique, formels ou informels, ont permis d'obtenir de très bons résultats tels que dans le cas de la politique humanitaire adoptée par l'ensemble des institutions des Nations Unies sur les camps de *regroupement* au Burundi en 1997 (IASC, mars 1998). Le PAM participera au Groupe de travail des Nations Unies sur les secours, la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs africains. Les principaux partenaires opérationnels chargés des activités en faveur des réfugiés de la région s'appuieront, pour la planification et l'évaluation, sur les missions conjointes d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires et sur les plans de travail définis en commun par le PAM et le HCR. Au niveau opérationnel, le PAM, le HCR et l'UNICEF continueront à coordonner les activités tant au niveau régional qu'à l'échelon de chaque pays. La coopération entre les trois organisations s'est révélée particulièrement fructueuse dans les domaines de la coordination de la logistique et des télécommunications et de la planification d'urgence. Les recommandations contenues dans le document *Etude tripartite (UNICEF/HCR/PAM) de l'opération d'urgence des Grands Lacs africains* (document WFP/EB.3/98/5/3) continuent à être appliquées et la coordination interorganisations se développe.

OBJECTIFS ET PLAN D'EXECUTION

30. Les objectifs généraux de la présente intervention régionale sont les suivants:
- aider les gouvernements et les partenaires humanitaires dans la région des Grands Lacs à intervenir rapidement et à-propos pour sauver des vies humaines et restituer des moyens d'existence aux populations victimes des troubles civils;
 - participer au soutien apporté aux réfugiés et aux personnes déplacées qui ont été recensés, et encourager des solutions sur le long terme telles que le rapatriement ou la réinstallation;
 - améliorer la santé et l'état nutritionnel des groupes vulnérables souffrant de malnutrition, en particulier des femmes et des enfants; et
 - concourir au processus de redressement en faveur des pauvres souffrant de la faim, dans des zones ciblées en raison de l'insécurité alimentaire, en aidant à la relance de la production agricole et à la reconstruction de l'infrastructure sociale et économique.

Activités de plaidoyer et renforcement des institutions

31. Le PAM jouera un rôle capital dans les activités de plaidoyer et le renforcement des institutions tant au niveau régional qu'à celui des pays. Afin de pouvoir avoir accès aux populations nécessitant une aide humanitaire, le PAM collaborera, sous la coordination de l'OCHA, avec les gouvernements et les organisations des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres partenaires. Au niveau national et à l'échelon local, le PAM apportera un soutien aux directions gouvernementales chargées de la sécurité alimentaire, par le biais d'activités diverses. Le PAM se chargera de la planification et de la gestion de l'aide alimentaire en organisant des réunions avec les principaux intervenants; ces réunions permettront d'analyser les données concernant les besoins, la sécurité, la logistique, les marchés des produits alimentaires, et d'élaborer des plans communs. Conjointement à la FAO, le PAM effectuera régulièrement des missions d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires. En collaboration avec Save the Children Fund (Royaume-Uni), le PAM élargira les évaluations des besoins alimentaires des ménages, les mettra régulièrement à jour et les diffusera. Le PAM aidera l'UNICEF à réaliser des enquêtes nutritionnelles et à



en faire connaître les résultats. Le PAM effectuera des évaluations conjointes avec le HCR sur les besoins alimentaires des réfugiés. Par ailleurs, le PAM collaborera étroitement avec la société civile pour sensibiliser l'opinion aux besoins des populations éprouvées.

32. L'une des stratégies principales du PAM pour l'atténuation des effets des catastrophes, consistera à diriger des groupes de travail interorganisations sur la planification d'urgence, ou à y participer. En ce qui concerne les urgences à évolution lente telles que la sécheresse, le PAM, s'appuyant sur la FAO et le Système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS/USAID), continuera à utiliser les systèmes d'alerte rapide, notamment en Tanzanie.

Engagements en faveur des femmes

33. Afin de faire suite aux Engagements en faveur des femmes, le PAM continuera à rechercher les moyens d'accroître la participation des femmes à la planification, à la gestion et à la distribution alimentaire lors des interventions de secours et de redressement. Le PAM stipulera explicitement son engagement en faveur des femmes dans les accords formels signés avec les partenaires d'exécution et les résultats obtenus en la matière feront l'objet d'un suivi régulier. Comme dans le passé, des sessions de travail sur la problématique hommes-femmes seront organisées au niveau des gouvernements, des ONG, des communautés et des partenaires des Nations Unies pour étudier les moyens de renforcer la participation des femmes aux interventions d'aide alimentaire.

Renforcement des institutions grâce à la formation

34. Le PAM assurera la formation de son propre personnel ainsi que celui des gouvernements, des ONG et des bénéficiaires dans les domaines suivants: conception et gestion des projets, problématique hommes-femmes et participation des femmes, formation des formateurs, méthodes d'analyse de l'économie alimentaire des ménages, suivi et évaluation.

PROGRAMME DES ACTIVITES DU PAM

35. L'aide du PAM porte sur trois grands domaines:
- Activité 1: Assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux groupes vulnérables;
 - Activité 2: Appui aux activités de redressement;
 - Activité 3: Atténuation des effets des catastrophes/planification d'urgence.

Activité 1: Assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées, aux rapatriés et aux groupes vulnérables

Objectifs et moyens

36. Les objectifs sont les suivants:
- a) apporter un appui nutritionnel aux personnes souffrant d'une malnutrition modérée et particulièrement exposées aux maladies, comme les enfants de moins de cinq ans;



- b) couvrir les besoins alimentaires immédiats des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des groupes vulnérables qui n'ont plus accès aux sources d'alimentation habituelles;
 - c) prévenir la malnutrition chez les personnes ayant des besoins nutritionnels critiques, comme les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées, les handicapés et les enfants seuls; enfin
 - d) apporter un soutien nutritionnel aux personnes souffrant d'une malnutrition grave et encourager leur récupération (ce soutien viendra en complément de l'aide médicale fournie par les partenaires).
37. Afin d'atteindre ces objectifs, des rations alimentaires familiales seront distribuées aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées; les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables souffrant de malnutrition bénéficieront également d'une alimentation complémentaire et thérapeutique.

Rôle et modalité de l'aide alimentaire

38. Une distribution ciblée et une alimentation complémentaire et thérapeutique permettront d'apporter un appui nutritionnel et alimentaire. Lorsque les réfugiés, de retour dans leur pays d'origine, et les personnes déplacées, une fois réinstallées, reprendront les activités leur permettant de subvenir à leurs propres besoins, l'aide alimentaire agira comme mesure d'incitation et subvention.
39. Des rations différentes seront distribuées en fonction du type d'intervention, des bénéficiaires et du pays (voir annexe IV(b)). L'assortiment alimentaire et la taille des rations ont été ajustés de manière à répondre à la diversité des besoins. En général, les rations normales comprennent des céréales, des légumineuses, de l'huile, du sel et un mélange maïs-soja alors que les denrées fournies dans le cadre d'une alimentation complémentaire et thérapeutique sont constituées d'un mélange maïs-soja, d'huile et de sucre. Des biscuits à haute teneur énergétique seront remis aux nouveaux arrivants et aux personnes déplacées et, le cas échéant, aux rapatriés. Dans la mesure du possible, 60 pour cent des céréales distribuées aux réfugiés seront sous forme de farine. Dans le cas de céréales fournies en grain, la ration sera augmentée de 60 grammes par personne et par jour afin de couvrir le coût de la mouture ou du broyage qui sera à la charge du bénéficiaire.
40. Le HCR continuera à fournir aux réfugiés recensés du lait thérapeutique et des denrées supplémentaires, aliments frais compris. Au Burundi et au Rwanda, étant donné que les partenaires ne peuvent apporter la totalité du lait nécessaire, le PAM fournira une certaine quantité de lait écrémé en poudre, de l'huile et du sucre qui entreront dans l'alimentation thérapeutique des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Conformément au Mémoire d'accord signé par l'UNICEF et le PAM en 1998, la totalité de l'apport de lait nécessaire aux programmes d'alimentation thérapeutique devrait être graduellement prise en charge par l'UNICEF au cours de la mise en œuvre de la présente intervention.

Stratégie d'exécution

Réfugiés

41. Le PAM continuera à collaborer étroitement avec le HCR, les autorités gouvernementales et les ONG concernées afin d'assurer la gestion et la distribution des produits alimentaires aux réfugiés recensés vivant dans des camps (au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda) ainsi qu'aux rapatriés. Dans la majorité des cas, les vivres



continueront à être livrés à des groupes de réfugiés, ce qui demande aux bénéficiaires de s'organiser entre eux pour constituer des unités familiales de 50 à 100 personnes. Le groupe se charge de récupérer les rations en vrac, puis de les distribuer entre les diverses familles. Ce système permet aux réfugiés de participer davantage à la distribution et d'assurer un meilleur contrôle. La politique préconisée par le PAM selon laquelle deux personnes, un homme et une femme, se chargent de l'opération a été appliquée avec succès et a permis aux femmes de participer activement à la gestion des vivres. Le PAM distribuera une ration alimentaire aux rapatriés pendant 90 jours, et des biscuits à haute teneur énergétique aux réfugiés en transit et aux nouveaux arrivants.

Personnes déplacées

42. Au Burundi, le PAM continuera à couvrir environ 200 camps de personnes déplacées situés dans 13 provinces du pays et à venir en aide aux personnes qui, soudainement et temporairement, sont déplacées par le conflit armé. L'évaluation des besoins des personnes vivant dans les camps et dans les zones environnantes les plus affectées sera basée sur l'approche utilisée pour l'analyse de l'économie alimentaire des ménages. En fonction d'évaluations effectuées régulièrement, CARE, qui est l'un des partenaires du PAM, distribuera des rations individuelles aux groupes dont on aura identifié et quantifié les besoins spécifiques. Lorsque cela sera possible, l'on encouragera les femmes à participer à l'organisation des distributions alimentaires. Le PAM fournira une ration de 90 jours aux réfugiés regagnant leur pays d'origine, ou à ceux installés dans des zones offrant la possibilité de cultiver la terre; cette ration s'ajoutera aux outils et autres intrants fournis par d'autres organisations.

Populations affectées (personnes déplacées/groupes vulnérables)

43. Au Burundi et au Rwanda, le PAM collabore étroitement avec l'OCHA, le HCR, la FAO, l'UNICEF, Save the Children Fund (Royaume-Uni) et les gouvernements concernés pour mener à bien les évaluations des besoins et pour suivre l'incidence de l'aide alimentaire et de l'assistance fournie. Des évaluations de la vulnérabilité, effectuées au niveau national, sont effectuées régulièrement afin d'obtenir des informations sur le niveau relatif de la sécurité alimentaire de chaque commune. Grâce aux interventions de secours, le PAM pourra atteindre les populations les plus exposées à l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire celles qui, souvent victimes d'incidents de sécurité, sont contraintes de se déplacer. Les Nations Unies et le gouvernement planifieront alors ensemble les distributions afin de minimiser les risques encourus par le personnel et par le matériel, et d'optimiser l'utilisation des escortes militaires et des véhicules de livraison. Dans certains cas, une ration alimentaire mensuelle sera distribuée aux bénéficiaires ciblés alors que dans d'autres, elles seront remises aux centres de santé qui se chargeront de les remettre aux individus concernés.

Alimentation complémentaire et thérapeutique

44. Au Burundi, le PAM, conjointement au gouvernement et aux ONG partenaires, assurera la distribution de rations non préparées à partir de centres sociaux. Ces rations seront destinées aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux malades chroniques qui n'ont pas la possibilité de se nourrir correctement. En coordination avec l'UNICEF, des



rations préparées seront remises aux personnes séjournant dans des centres d'alimentation nutritionnelle¹, et notamment aux enfants âgés de six mois à deux ans.

45. Au Rwanda, conjointement au Ministère de la santé et à l'UNICEF, le PAM apportera une aide à 285 centres de nutrition. Des rations, préparées ou non, seront fournies en fonction de la santé et de l'état nutritionnel des bénéficiaires. Au cours de la présente intervention, le PAM retirera graduellement cette assistance en fonction de l'amélioration de l'état nutritionnel des bénéficiaires, de la qualité de la gestion de chaque centre et de son accessibilité à la population.
46. En Tanzanie, le PAM et le HCR offriront une alimentation complémentaire aux réfugiés souffrant d'une malnutrition modérée et aux enfants ainsi qu'aux femmes enceintes fréquentant les centres de santé maternelle et infantile. Une fois par semaine, ces bénéficiaires recevront une ration non préparée d'aliments mélangés et enrichis; ils auront également accès à un ensemble de soins préventifs: vaccinations, suivi de la croissance, prévention des maladies sexuellement transmissibles, planning familial, soins pré- et postnataux, complément de vitamine A et éducation sanitaire. Les centres d'alimentation thérapeutique, gérés par des organismes de santé, disposeront d'un service d'hospitalisation et distribueront des rations cuisinées, notamment aux enfants souffrant de malnutrition grave.

Bénéficiaires

47. Au total, 770 000 personnes, dont 29 pour cent environ au Burundi, 20 pour cent au Rwanda, 48 pour cent en Tanzanie et trois pour cent en Ouganda, bénéficieront directement de l'intervention proposée. Environ 55 pour cent des bénéficiaires seront des femmes. Une ventilation détaillée des bénéficiaires figure à l'annexe III(a).
48. L'aide alimentaire sera ciblée en fonction des évaluations de la vulnérabilité et des besoins, sur la base de critères tels que le niveau élevé de malnutrition et d'insécurité alimentaire. Les méthodologies utilisées pour évaluer et suivre la participation des bénéficiaires seront améliorées. Les données ventilées par sexe seront recueillies et analysées pour aider à cibler les femmes et les jeunes filles les plus vulnérables.
49. Les réfugiés recensés dans les camps du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda, qui sont gérés par le HCR, seront couverts.
50. Au Burundi, les bénéficiaires incluent les personnes récemment déplacées en raison de l'insécurité et celles vivant dans des camps, notamment les femmes et les enfants souffrant d'une grave malnutrition. Les programmes d'alimentation en faveur des groupes vulnérables seront plus particulièrement destinés aux enfants seuls, aux enfants des rues, aux orphelins et aux handicapés.
51. Au Rwanda, les bénéficiaires comprennent les personnes déplacées touchées par la recrudescence de l'insécurité, des réfugiés (venant surtout de la République du Congo et du Burundi), des malades hospitalisés, des enfants seuls ainsi que des femmes et des enfants souffrant de malnutrition qui reçoivent des soins dans des centres nutritionnels.

Partenaires

52. Le PAM collabore étroitement avec les gouvernements ainsi qu'avec un certain nombre d'organisations des Nations Unies, d'ONG et d'autres partenaires qui varient selon les pays

¹ Au total, 200 centres d'alimentation complémentaire et 25 centres d'alimentation thérapeutique sont couverts.



et les secteurs. Dans la région des Grands Lacs africains, les partenaires principaux chargés d'évaluer les besoins alimentaires et de mener à bien les enquêtes nutritionnelles sont la FAO, Save the Children Fund (Royaume-Uni), l'UNICEF, FEWS/USAID et Médecins sans Frontières (MSF-Belgique) ainsi que les Ministères de l'agriculture et de la santé. Le PAM s'appuie également sur les résultats des enquêtes nutritionnelles réalisées par diverses ONG.

53. Au Burundi, les principaux partenaires opérationnels du PAM sont le Ministère pour la réintégration et la réinstallation des personnes déplacées et des rapatriés, le Ministère pour l'action sociale et la promotion des femmes ainsi que celui de la santé publique, le HCR, l'UNICEF, le PNUD, la FAO, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et CARE. Par ailleurs, un large éventail d'ONG locales et internationales, d'églises et de communautés religieuses ainsi que des groupements féminins fournissent des intrants complémentaires et gèrent l'aide alimentaire pour le compte du PAM.
54. Au Rwanda, les principaux partenaires opérationnels du PAM sont les Ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de la santé. Les Comités alimentaires, établis au niveau national et dans les préfectures, décident des priorités pour les distributions alimentaires. Les organisations des Nations Unies sont coordonnées par l'Unité des programmes de réintégration conjoints des Nations Unies qui regroupe le PNUD, le HCR et le PAM. Cette Unité élabore et met en œuvre des plans de développement selon les régions tout en veillant à ce que les activités de chaque organisation se soutiennent mutuellement.
55. En Tanzanie, les principaux partenaires du PAM sont le HCR, les ministères et les services sectoriels locaux ainsi que diverses ONG.

Environnement

56. En Tanzanie, une enquête sur la consommation de bois des ménages sera réalisée dans les camps de réfugiés afin de déterminer: a) les niveaux de consommation quotidienne, les lieux et la fréquence du ramassage de bois de feu et de charbon; et b) l'incidence des diverses méthodes de cuisson sur la consommation de bois et de charbon, et sur l'environnement. Le PAM participera à l'enquête; il établira la corrélation entre quantité/type d'aliments cuits et quantité de bois consommée et étudiera une solution pour que le HCR et les autres partenaires fournissent du combustible pour cuire les aliments qui ne soit pas nuisible à l'environnement.
57. Des céréales moulues, représentant environ 60 pour cent de la totalité des céréales, seront fournies afin de réduire la consommation du bois de feu dans les camps de réfugiés. Des conteneurs et des sacs alimentaires vides seront remis gratuitement aux ONG dont les programmes portent sur la protection de l'environnement. Des mesures de contrôle seront appliquées pour éviter la coupe du bois dans les forêts produisant des semences. Le PAM concourra à la formation des femmes réfugiées à qui l'on enseignera des méthodes de préparation des aliments pour économiser le bois de feu, comme par exemple le trempage préalable des légumineuses et l'utilisation de couvercles sur les casseroles. En collaboration avec le HCR et la FAO, des activités destinées à la remise en état des sols, au reboisement et à la bonification des terres seront mises en œuvre dans les zones qui auront été occupées par les réfugiés et les populations déplacées. Par ailleurs, le PAM soutiendra les initiatives du HCR visant à réduire la consommation de bois de feu et à minimiser l'incidence sur l'environnement.



Suivi et évaluation

58. Le suivi portera sur les points suivants: a) réception et utilisation des produits alimentaires par les réfugiés et les populations auxquels sont destinés des rations générales et d'urgence; et b) amélioration des indicateurs nutritionnels¹, des taux de mortalité et des taux de sortie des malades hospitalisés. L'on veillera également à ce que les critères de sélection soient respectés et à ce que les bénéficiaires, notamment les femmes, participent à la gestion des vivres et aux systèmes de distribution.

Stratégie de sortie

59. Pour la majorité des réfugiés, des personnes déplacées et des autres groupes vulnérables affectés par le conflit, la stratégie de sortie sera fonction du retour à la paix au Burundi, au Rwanda et dans le reste de la région des Grands Lacs africains. Même si la paix permet à la majorité des bénéficiaires de pouvoir se réinstaller, le processus de reconstruction et de relèvement sera long. L'aide alimentaire du PAM continuera alors à soutenir les activités de redressement, comme indiqué à l'Activité 2.

Activité 2: Appui aux activités de redressement

Objectifs et moyens

60. Les objectifs immédiats sont les suivants:
- a) permettre aux ménages déplacés, une fois réinstallés, de reprendre une activité agricole productive et d'autres activités de subsistance;
 - b) augmenter la production agricole des ménages, et donc accroître la sécurité des groupes vulnérables; enfin
 - c) remettre en état ou reconstruire l'infrastructure communautaire endommagée afin de permettre la reprise des services économiques et sociaux les plus importants.
61. Les résultats escomptés sont les suivants: construction et rénovation de logements destinés aux familles réinstallées; cultures vivrières et de rapport; semis des graines distribuées, comme prévu; augmentation des terres arables grâce au terrassement, à l'assainissement des marais et autres méthodes de mise en valeur des sols; réfection des routes de desserte et des bâtiments à usage social (écoles et orphelinats, par exemple) pour les remettre en service; enfin, augmentation de l'approvisionnement en eau à l'usage des ménages et du bétail grâce à la création ou à la remise en état de puits et de bassins.

Rôle et modalité de l'aide alimentaire

62. L'aide alimentaire servira de:
- a) subvention pour les familles réinstallées (pendant trois mois en général, l'aide alimentaire s'associant aux semences et aux outils distribués par d'autres partenaires);

¹ D'ici à février 1999, dans le cadre de son système de suivi au Rwanda, le PAM mettra au point une banque de données sur la nutrition qui comportera une analyse conjoncturelle, une étude des variations saisonnières de la malnutrition, des informations sur les femmes enceintes et allaitantes ainsi qu'un profil national des centres nutritionnels.



- b) revenus des personnes nouvellement installées, des sans-emploi et autres groupes vulnérables durant la période où ils construisent leur logement, cultivent la terre et/ou reçoivent une formation professionnelle; enfin
 - c) mesure d'incitation et d'échange dans le cadre des activités vivres-contre-travail entreprises dans les secteurs de agriculture, de l'agroforesterie et de l'infrastructure économique et sociale aux niveaux des communautés et des ménages.
63. Le barème des rations et l'assortiment alimentaire varient en fonction du type d'activité et de la région. De manière générale, des céréales, des légumineuses et de l'huile sont distribuées. Dans la plupart des cas, les calculs sont effectués sur la base d'une famille de cinq personnes et des rations familiales sont distribuées aux bénéficiaires. La valeur de la ration vivres-contre-travail est régulièrement évaluée au regard des prix locaux et ajustée si son taux devient trop faible et inacceptable. Les annexes IV(a) and IV(b) contiennent de plus amples informations sur le barème des rations et les diverses possibilités d'assortiment alimentaire.

Stratégie d'exécution

64. Au Rwanda, la plupart des activités de redressement seront destinées aux communes les plus exposées à l'insécurité alimentaire et, au sein de ces communes, aux ménages que l'on aura identifié comme étant particulièrement vulnérables. Le choix des activités sera cohérent avec les plans de développement définis conjointement par les gouvernements et par les Nations Unies pour la zone concernée. Ces activités porteront sur l'agriculture, les logements et l'infrastructure communautaire dans les régions exposées à l'insécurité alimentaire. Des propositions annuelles, qui incluront des programmes de travail et spécifieront la gestion des activités de redressement appuyées par l'aide alimentaire, seront élaborées et évaluées par divers partenaires d'exécution. L'on veillera à ce que les bénéficiaires, notamment les femmes, participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités vivres-contre-travail. L'on étudiera également la faisabilité technique des propositions et de leur mise en œuvre. Toutes les propositions comprendront un plan prévoyant l'achèvement des activités en un an. La question de la durabilité et du transfert des coûts ordinaires de gestion et d'entretien des biens acquis grâce aux vivres-contre-travail sera explicitement traitée.
65. Les activités vivres-contre-travail seront surtout consacrées à la construction de logements mais elles cibleront davantage les ménages vulnérables. Le PAM cessera graduellement de participer à la construction de logements au cours des deux années d'exécution de l'opération. En revanche, les activités vivres-contre-travail à l'appui des secteurs de l'agriculture et de l'agroforesterie augmenteront car ces deux domaines seront au cœur du programme de redressement. L'assainissement des marécages, la bonification des terres, la multiplication des semences et l'établissement de jardins scolaires seront encouragés. Le PAM appuiera le programme de distribution de semences de la FAO qui est directement lié à la sécurité alimentaire des ménages.
66. Au Burundi, le PAM collaborera avec le gouvernement et d'autres partenaires pour identifier les populations vulnérables et pour spécifier leurs besoins en matière de redressement. Si les conditions de sécurité sont bonnes, le PAM appuiera des activités vivres-contre-travail à petite échelle pour la remise en état de l'infrastructure, l'agriculture, l'environnement et la formation en vue de créer des activités rémunératrices diversifiées.
67. En Tanzanie, le PAM, par l'entremise d'activités vivres-contre-travail, aidera le gouvernement et les communautés à réparer les routes. Il utilisera par ailleurs la formule



“vivres-contre-formation” pour améliorer les compétences et les techniques agricoles des femmes employées dans ce secteur.

Bénéficiaires

68. Au total, 280 000 personnes (dont 55 pour cent de femmes) devraient bénéficier directement et indirectement de l'intervention. Vingt pour cent des réfugiés et des personnes déplacées se trouvent au Burundi, 75 pour cent au Rwanda et cinq pour cent en Tanzanie. Une ventilation détaillée des bénéficiaires figure à l'annexe III(a).
69. Au Rwanda, les activités de relèvement économique seront destinées aux communes exposées à l'insécurité alimentaire. Des critères spécifiques seront appliqués pour sélectionner les participants aux projets vivres-contre-travail et aux autres activités de redressement. Ces critères permettront d'identifier les personnes appartenant aux ménages les plus vulnérables. Grâce à la collecte et à l'analyse de données ventilées par sexe, on pourra mieux définir le profil des femmes et des jeunes filles vulnérables ainsi que le phénomène des familles dirigées par des enfants. Les informations ainsi obtenues pourront être utilisées aux fins de ciblage. Outre les indicateurs sociaux, les critères de sélection porteront sur des indicateurs économiques tels que la propriété foncière/l'accès à la terre (superficies de moins de 0,5 hectare), la possession (ou non) d'un nombre limité de têtes de bétail et la disponibilité limitée d'une main-d'œuvre adulte dans les ménages. Ces données seront revues et affinées avec les communautés et les partenaires d'exécution, et l'on en tiendra compte dans les accords spécifiques relatifs aux activités de redressement.
70. Au Burundi, les partenaires d'exécution continueront à identifier les participants en utilisant les indicateurs décrits précédemment. En choisissant, dans la mesure du possible, des associations féminines comme partenaires d'exécution, l'on encouragera la participation des femmes aux activités vivres-contre-travail.
71. En Tanzanie, des ménages vulnérables, notamment ceux dirigés par des femmes, seront sélectionnés dans les communautés accueillant les réfugiés pour participer aux activités vivres-contre-travail et vivres-contre-formation.

Partenaires

72. Au Rwanda, le Ministère de l'agriculture sera le partenaire principal du PAM pour gérer et maintenir en activité les projets vivres-contre-travail en agriculture, tant au niveau national qu'à l'échelon local. L'Unité conjointe de programmation de la réintégration du gouvernement et des Nations Unies élaborera des plans de relèvement et de développement pour chacune des zones concernées. Sur la base de ces plans généraux, les comités de gestion des produits alimentaires des préfectures, les ONG partenaires, les groupes communautaires et les groupements féminins joueront un rôle essentiel, à l'échelon local, dans l'élaboration des propositions relatives aux activités de redressement appuyées par l'aide alimentaire. Au Burundi, au niveau national, le Ministère de l'agriculture et la FAO seront les principaux partenaires du PAM. Sur le terrain, les ONG, les associations communautaires et les groupements féminins ainsi que les agents de vulgarisation du gouvernement planifieront les activités de redressement et les mettront en oeuvre. En Tanzanie, les organisations implantées dans les communautés et coordonnées par des autorités gouvernementales et des ONG se chargeront d'exécuter les projets vivres-contre-travail et les activités de formation.



Environnement

73. Les réfugiés et les populations déplacées ont dégradé l'environnement naturel de la région des Grands Lacs africains, notamment les zones forestières. Grâce aux activités vivres-contre-travail destinées au reboisement, à la réhabilitation des bassins hydrographiques et à la mise en valeur des terrains marécageux, le PAM, en collaboration avec la FAO, le HCR et le FIDA, s'efforcera d'inverser le processus de dégradation de l'environnement déjà entamé et d'atténuer celui des zones récemment libérées par les réfugiés. A cette fin, le PAM a été choisi comme partenaire d'exécution pour le Plan national d'action en faveur de l'environnement au Burundi.

Suivi et évaluation

74. Le suivi portera sur les points suivants:

- a) mesure dans laquelle les ménages réinstallés sont capables d'assurer leur propre subsistance une fois épuisées les rations, semences et autres subventions;
- b) nombre de logements construits et habités par les propriétaires;
- c) augmentation des terres arables et des superficies cultivées; enfin
- d) nombre/kilomètres de routes réparées, de bâtiments publics rénovés ainsi que de points d'eau, et autres infrastructures réaménagées.

75. Outre les indicateurs quantitatifs, les indicateurs qualitatifs permettront:

- a) d'évaluer la manière dont les communautés maîtrisent le processus de planification et mettent en œuvre les activités de redressement;
- b) de respecter les normes et les standards agréés en matière, par exemple, de sélection des participants (ciblage hommes-femmes compris), de normes de travail et de faisabilité technique; enfin
- c) d'évaluer le sentiment de propriété des individus ou des groupes par rapport aux activités, et dans quelle mesure ils se sentent responsables des biens créés ou améliorés.

Stratégie de sortie

76. Les objectifs devant être atteints en moins d'un an, les activités de redressement seront de courte durée. Les nouveaux investissements, qui s'avéreront peut-être nécessaires, seront essentiellement gérés par d'autres organisations ou, le cas échéant, dans le cadre des projets de développement appuyés par le PAM.

Activité 3: Atténuation des effets des catastrophes/planification d'urgence

77. La planification d'urgence est l'outil principal du PAM pour atténuer les effets des catastrophes dans la région des Grands Lacs africains. Cette planification permet d'utiliser les ressources disponibles et les systèmes existants rapidement et à-propos dès qu'une crise se profile. Au cours des quatre dernières années, grâce à une approche régionale, le PAM a su intervenir à temps et avec efficacité en période de crise.

Planification d'urgence et scénarios

78. La planification des interventions d'urgence relative à une région donnée s'articule autour de scénarios de crise spécifiques classés en trois catégories: crise soudaine, crise à évolution lente et crise liée à des problèmes logistiques. Les plans d'intervention d'urgence



comprennent: une description des scénarios; les mécanismes d'intervention; les implications logistiques; le personnel, agents de sécurité inclus, et les besoins en matériel. Les activités de planification d'urgence sont coordonnées avec les gouvernements concernés et l'ensemble des autres organismes opérationnels.

79. L'un des scénarios envisagés pour la région consisterait en ce que les conflits en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi déclenchent une nouvelle intervention humanitaire d'urgence qui aurait à tenir compte d'importants mouvements de populations tant à l'intérieur des pays que d'un pays à l'autre puisque, selon les scénarios projetés en octobre 1998, 10 000 à 900 000 personnes seraient déplacées. Les scénarios et les plans d'urgence sont régulièrement mis à jour.

Implications au niveau des besoins alimentaires

80. Il est peu probable que tous les scénarios prévus, ou la plupart d'entre eux, se déroulent simultanément. On estime cependant qu'au cours des deux ans de mise en œuvre de l'intervention, il convient, aux fins de la planification d'urgence, de prévoir que 3 240 tonnes de vivres par mois seront nécessaires pour venir en aide à un maximum de 200 000 personnes pendant six mois.

Interventions d'urgence immédiates

81. Les ressources financières et les vivres fournis dans le cadre de la planification d'urgence constitueront une réserve que pourra utiliser le PAM dès les premiers signes d'une situation d'urgence. Les vivres et les autres ressources nécessaires seront acheminés au bureau du pays concerné. En cas d'urgence, toutes les principales organisations opérationnelles du pays concerné seront appelées à participer à l'élaboration conjointe des opérations et des plans de travail. Sur la base des paramètres décrits à l'Activité 1, des accords communs spécifiant le nombre initial de bénéficiaires, l'emplacement des points de livraison avancés et la stratégie de sortie seront signés. Les plans de travail conjoints définiront également les dispositions prises en matière de personnel, de communications, de logistique et de sécurité du personnel de terrain ainsi que les plans de déploiement.

Livraisons alimentaires prévisionnelles/stock régulateur

82. Un autre moyen de garantir une réponse immédiate en cas d'urgence soudaine est d'effectuer des livraisons alimentaires prévisionnelles permettant de constituer un stock régulateur dans une région donnée. En Ouganda et en Tanzanie, le PAM tiendra ainsi à disposition un stock régulateur d'environ 20 000 tonnes de vivres.

QUESTIONS ESSENTIELLES ET EVALUATION DES RISQUES

83. Le conflit armé risque de s'intensifier dans la région et d'entraîner une recrudescence de l'instabilité et de l'insécurité. Un plus grand nombre de blessés, de personnes déplacées et de réfugiés nécessiteront alors sans doute des secours d'urgence supplémentaires. En raison de l'insécurité, le personnel des organismes humanitaires risque de ne pouvoir avoir accès aux populations éprouvées, et donc d'être dans l'impossibilité d'évaluer les besoins ou de fournir les services nécessaires, ou les deux. Le conflit ne créerait pas seulement de nouveaux groupes de bénéficiaires ayant besoin de secours d'urgence; il aurait également une incidence négative sur les efforts de redressement entrepris.



84. Les inondations pourraient considérablement entraver l'acheminement des approvisionnements humanitaires, et donc accroître le coût des transports et réduire les mécanismes de survie auxquels peuvent ressortir les populations éprouvées.
85. L'intolérance qui pourrait se manifester envers les réfugiés et les personnes déplacées pourrait se traduire par des mouvements de populations imprévus et même, par un accès limité des organisations humanitaires aux populations affectées.
86. Les activités appuyées par l'aide alimentaire du PAM risquent de ne pas atteindre d'aussi bons résultats si l'assistance des donateurs, des gouvernements et des autres partenaires ne parvient pas en temps utile et au moment opportun, tant au PAM directement qu'aux partenaires indirectement.
87. En raison des risques encourus, le personnel des Nations Unies pourrait être amené à évacuer certaines zones ou certains pays, soit pendant une période de temps spécifiée, soit pendant toute la durée de la mise en œuvre de l'opération.

INTRANTS NECESSAIRES

Intrants alimentaires

88. On estime que le coût des Activités 1, 2 et 3 s'élève à 269 854 644 dollars. Cette somme inclut 422 478 tonnes de produits alimentaires, les frais de transport extérieur, le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM) ainsi que les coûts d'appui directs et indirects. Les produits alimentaires comprennent 287 640 tonnes de céréales, 76 022 tonnes de légumineuses, 18 970 tonnes d'huile végétale, 30 341 tonnes d'aliments mélangés et 9 505 tonnes de sucre, sel, lait écrémé en poudre et biscuits à haute teneur énergétique (chiffre cumulatif). De plus amples détails figurent aux annexes I, II, IV(a) et V.

Livraisons alimentaires et organisation logistique régionales

89. Deux couloirs routiers principaux seront utilisés pour acheminer les vivres: le couloir nord passant par Mombasa et le couloir sud passant par Dar es Salaam¹. Les livraisons à destination de l'Ouganda emprunteront le corridor nord. En ce qui concerne le Burundi, les vivres transiteront par la Tanzanie, à partir de Isaka par route directement à Ngozi et par barge à partir de Kigoma. Les produits alimentaires seront transportés jusqu'aux camps de réfugiés en Tanzanie et livrés aux points de livraisons avancés qui auront été définis conjointement par le PAM et le HCR. Les vivres, acheminés par route à partir de Kampala et de Isaka, seront livrés aux entrepôts du PAM situés à Kigali.
90. Les transports sur grande distance seront assurés par des sociétés spécialisées qui auront été contractées sur le marché ougandais dans le cas du couloir nord et sur le marché tanzanien dans celui du couloir sud. Des sociétés de transport sur courte distance livreront les vivres depuis Kigoma aux camps de réfugiés. Le PAM aura recours au parc de véhicules stratégiques dont il dispose à Kampala pour parvenir aux zones d'accès difficile qui ne peuvent être desservies correctement par les sociétés de transport commerciales.

¹ Pour assurer les besoins de transbordement entre le transport par voie ferrée et le transport par route sur longue distance, le PAM opère des centres de fret à Kampala et à Tororo pour le couloir nord, et à Isaka et Kigoma pour le couloir sud.



91. Le PAM pourra stocker les vivres prévus dans les entrepôts d'une capacité totale de plus de 80 000 tonnes qui sont actuellement à sa disposition. Le PAM opère également des minoteries à Isaka et à Bujumbura dont la capacité annuelle excède 23 000 tonnes. Le PAM détient un stock stratégique minimum d'équipement logistique et de télécommunications pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence imprévue dans la région.
92. Dans la région, le taux TTEM est actuellement de 167 tonnes par tonne métrique. Les diverses améliorations logistiques apportées depuis la mi-1997 ont permis de réduire ce taux de 20 pour cent. Ces améliorations ont consisté à: a) changer de l'entrepôt situé à Kampala au profit d'un bâtiment relié par voie ferrée; et b) contracter des transporteurs locaux en Ouganda et en Tanzanie au lieu de sociétés de transport internationales. Ce taux, qui représente une moyenne pondérée pour la région, est revu tous les six mois. La dernière révision date d'octobre 1998.

Achats de produits alimentaires locaux

93. Sur la base de l'expérience passée, environ 32 000 tonnes de maïs et 10 000 tonnes de légumineuses peuvent être achetées tous les ans en Tanzanie et en Ouganda¹. Des quantités supplémentaires peuvent être également obtenues dans d'autres pays africains (Kenya, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe).

Système de suivi des produits

94. Le PAM dispose d'un Système régional automatisé de suivi des produits qui lui permet d'obtenir des informations détaillées sur le mouvement des vivres dans la région et l'aide à gérer les projets, à assurer le contrôle de qualité et à organiser les opérations et les activités de planification préalable. Un système de connectivité pour la transmission de voix et de données relie les bureaux du PAM dans la région².

ACCORDS GENERAUX RELATIFS A L'IPSR ET MECANISMES D'EXECUTION

95. Une fois l'IPSR approuvée, les gouvernements du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie et de l'Ouganda signeront des Lettres d'accord couvrant la durée de l'intervention. Ces lettres contiendront une description des Activités 1, 2 et 3 préparées conformément au contexte de chacun des pays.
96. Tous les ans, les bureaux de pays du PAM, conjointement aux gouvernements, aux autres organisations des Nations Unies et aux ONG de contrepartie, prépareront, pour chacun des pays concernés, un plan annuel détaillé spécifiant la gestion et l'organisation des activités de secours et de redressement ainsi que les mesures prises pour atténuer les effets des catastrophes et la planification d'urgence.
97. Un Comité IPSR régional composé du Chef régional et des Directeurs/Représentants de pays se réunira deux fois par an. Le Comité évaluera l'avancement des activités par rapport aux plans annuels et recommandera les changements éventuels qu'il convient d'apporter pour tenir compte de l'évolution de la situation.

¹ Pour réaliser les achats locaux, des espèces en remplacement de produits doivent être disponibles et les approvisionnements et les prix du marché doivent être compétitifs.

² Le système de suivi des produits et les opérations de télécommunications/technologie de l'information sont tous deux gérés par le bureau de région de Kampala.



98. Le Comité bénéficiera de l'appui du personnel affecté au Chef régional, notamment des fonctionnaires chargés des programmes, des finances, du personnel et des rapports qui apporteront une assistance technique et feront part de leurs recommandations.

Capacités du PAM

99. La région des Grands Lacs africains dispose d'un bureau régional situé à Kampala essentiellement pour des raisons logistiques, un ensemble de bureaux de pays dans la capitale de chaque pays et de bureaux auxiliaires dans les zones d'opérations. Au cours des quatre dernières années, une équipe de personnel expérimentée a été constituée. Le réseau étendu de bureaux et de bureaux auxiliaires du PAM permet au personnel de réaliser, régulièrement et avec efficacité, des évaluations des besoins, d'effectuer des visites de suivi et de coordonner les opérations avec les partenaires à l'échelon local. On prévoit d'accroître les compétences du personnel clé par des activités de formation ayant un rapport avec l'IPSR.
100. Une étroite collaboration interorganisations permettra de renforcer la capacité du PAM dans la région. Le PAM, le HCR et l'UNICEF participeront aux réunions régionales sur la logistique et aux instances de coordination des pays chargées des questions d'entreposage, de transport et de dédouanement. La gestion des opérations de logistique de l'UNICEF, du HCR et du PAM a pu être intégrée grâce au Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC) et des Centres de contrôle des mouvements (MOVCON) créés en 1996-97 lors du programme d'urgence mis en place au moment de la crise qui avait éclaté dans l'est du Zaïre. Le cas échéant, ces Centres peuvent redevenir opérationnels. Le PAM, l'UNICEF et d'autres organisations des Nations Unies collaboreront dans le domaine de la technologie de l'information et des télécommunications.

Sécurité

101. Comme dans le passé, le PAM tient à améliorer la sécurité sur le terrain en prévoyant de former le personnel, d'accroître la sécurité des biens du PAM et de participer à l'établissement de dispositions conjointes des Nations Unies relatives à la sécurité sur le terrain. En 1998, une évaluation technique détaillée portant sur la sécurité sur le terrain a entraîné l'adoption d'un *Plan d'action pour la sécurité sur le terrain dans la région des Grands Lacs africains*. Ce plan d'action décrit les améliorations apportées au réseau régional de technologie de l'information et des télécommunications, au suivi des opérations impliquant des véhicules légers, à la sécurité du personnel de terrain (évacuation par avion comprise) ainsi que la mise à disposition de matériel et de compétences techniques relatifs à la sécurité. Les principales activités prévues pour 1999 et pour les années à venir sont les suivantes:
- a) augmentation du nombre des fonctionnaires du PAM chargés de la sécurité sur le terrain (qui passera de deux à trois, l'un d'entre eux ayant des responsabilités régionales);
 - b) formation du personnel, appartenant à diverses catégories, en matière de procédures et d'exercices de sécurité;
 - c) amélioration de la sécurité dans les bureaux et dans les entrepôts, construction de "salles de sécurité" en certains lieux compris;
 - d) augmentation du nombre de véhicules légers équipés de revêtements pare-éclats, de dispositifs antivols et d'autres types de dispositifs de sécurité; enfin



- e) utilisation plus grande d'équipements de télécommunications portables et stationnaires.

ENVIRONNEMENT

102. Le PAM collabore avec plusieurs partenaires pour inverser le processus de dégradation de l'environnement et en atténuer les effets dans les zones choisies à l'intérieur de chaque pays. Le PAM encouragera également les donateurs à fournir des produits alimentaires qui n'exigent pas un long temps de cuisson, comme par exemple des pois jaunes cassés précuits.

SUIVI

103. Une enquête de référence sera réalisée pour obtenir un repère de comparaison aux changements intervenant dans les indicateurs de réalisation. Le suivi des réalisations et de l'avancement des activités permettra de mesurer les progrès de l'intervention durant sa mise en œuvre et d'identifier les changements de situation des bénéficiaires entre le moment où sont effectuées les enquêtes de référence et celles d'évaluation. Les Lettres d'accord signées avec les partenaires d'exécution spécifieront les méthodes utilisées pour collecter les données et leurs caractéristiques ainsi que les indicateurs; elles stipuleront également la fréquence et le contenu des rapports.
104. Au niveau opérationnel, le personnel de terrain et les partenaires d'exécution effectueront des visites sur place pour observer l'avancement des travaux, vérifier les objectifs et assurer le suivi des distributions alimentaires. Les informations obtenues seront relayées aux responsables de l'intervention. Le personnel régional et celui des bureaux de pays se rendront régulièrement dans les bureaux auxiliaires afin d'offrir les services d'orientation et d'encadrement nécessaires, d'identifier les problèmes d'exécution et de recommander des mesures correctives. Des missions d'enquêtes ainsi que des évaluations et des enquêtes seront menées à bien avec le PAM, d'autres organisations des Nations Unies, les gouvernements, des ONG et les dirigeants de communautés afin de recueillir des données fiables et de convenir ensemble des problèmes et des solutions.

EVALUATION

105. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés et l'incidence de l'opération sur la situation socio-économique des bénéficiaires seront évalués à mi-parcours et lors des évaluations finales. A cette fin, l'équipe d'évaluation s'appuiera sur les données recueillies et traitées durant le suivi de l'avancement des activités ainsi que sur les résultats quantitatifs et qualitatifs des enquêtes sur les récoltes et les disponibilités alimentaires, sur la nutrition, sur l'activité sectorielle et sur le sondage réalisé auprès des ménages avant l'évaluation. Les évaluations seront effectuées conjointement par une équipe multidisciplinaire composée du PAM, d'organisations des Nations Unies, de gouvernements et des principaux donateurs. Le cas échéant, les résultats de l'évaluation serviront à préparer la prochaine phase de l'intervention.



RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

106. La présente IPSR est recommandée à l'approbation du Conseil dans les limites du budget qui figure aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET			
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Céréales	287 640	180	51 770
– Légumineuses	76 022	430	32 689
– Huile végétale	18 970	840	15 935
– Sel	4 145	165	683 920
– Mélange maïs-soja	30 341	355	10 770
– Sucre	2 239	280	626 920
– Lait écrémé en poudre	2 384	3 000	7 150
– Biscuits à haute teneur énergétique	737	1 500	1 100
Total des produits	422 478		120 730
Transport extérieur		80,42	33 970
TTEM			
a. Transport terrestre		86,06	36 350
b. TIEM		81,27	34 330
Total partiel, coûts opérationnels directs			225 400
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour plus de détails)			
Total partiel, coûts d'appui directs		62,86	26 550
Total des coûts directs			251 960
C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent du total des coûts directs)			
Total partiel, coûts d'appui indirects			17 880
TOTAL DES COÛTS POUR LE PAM			269 850

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II

APPUI DIRECT NÉCESSAIRE (en dollars)
--

Dépenses de personnel	
Personnel international	11 148 595
Personnel local et temporaire	7 013 361
Total partiel	18 161 956
Services d'appui technique	
Suivi et évaluation du projet	314 704
Total partiel	314 704
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Voyages internationaux	104 901
Voyages intérieurs	659 875
Voyages dans la région	202 320
Total partiel	967 096
Dépenses de bureau	
Location des locaux	799 026
Mobilier	135 236
Fournitures de bureau	537 858
Communications	423 879
Réparation et entretien du matériel	162 957
Services collectifs	350 506
Total partiel	2 409 462
Véhicules	
Achats	377 646
Entretien	1 042 523
Total partiel	1 420 169
Matériel	
Matériel de communication	203 711
Office général	158 033
Traitement de données	203 700
Total partiel	565 444
Autre	
Formation du personnel de terrain	187 308
Formation du personnel de contrepartie	242 695
Opérations aériennes	377 645
Sécurité ¹	655 465
Réunions	62 941
Meunerie	1 058 000
Divers	134 450
Total partiel	2 718 504
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	26 557 335

¹ Y compris 286 150 dollars, représentant le coût de trois agents de sécurité sur le terrain.



ANNEXE III





ANNEXE IV





ANNEXE V

VENTILATION PAR PAYS			
Produits alimentaires	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
BURUNDI (282 000 bénéficiaires)			
Céréales	61 632	180	11 093 76
Légumineuses	16 762	430	7 207 66
Huile végétale	6 221	840	5 225 64
Sel	626	165	103 290
Mélange maïs-soja	13 651	355	4 846 10
Sucre	1 296	280	362 880
Lait écrémé en poudre	922	3 000	2 766 00
Biscuits à haute teneur énergétique	84	1 500	126 000
Total	101 194		31 731 31
RWANDA (368 000 bénéficiaires)			
Céréales	94 176	180	16 951 680
Légumineuses	20 909	430	8 990 870
Huile végétale	5 904	840	4 959 360
Sel	713	165	117 645
Mélange maïs-soja	2 880	355	1 022 400
Sucre	626	280	175 280
Lait écrémé en poudre	1 462	3 000	4 386 000
Biscuits à haute teneur énergétique	60	1 500	90 000
Total	126 730		36 693 235
TANZANIE (380 000 bénéficiaires)			
Céréales	111 528	180	20 075 040
Légumineuses	32 303	430	13 890 290
Huile végétale	5 837	840	4 903 080
Sel	2 662	165	439 230
Mélange maïs-soja	13 234	355	4 698 070
Sucre	317	280	88 760
Lait écrémé en poudre	0	3 000	0
Biscuits à haute teneur énergétique	263	1 500	394 500
Total	166 144		44 488 970



VENTILATION PAR PAYS			
Produits alimentaires	Quantité (en tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur totale (en dollars)
UGANDA (20 000 bénéficiaires)			
Céréales	5 904	180	1 062 720
Légumineuses	1 728	430	743 040
Huile végétale	288	840	241 920
Sel	144	165	23 760
Mélange maïs-soja	576	355	204 480
Sucre	0	280	0
Lait écrémé en poudre	0	3 000	0
Biscuits à haute teneur énergétique	30	1 500	45 000
Total	8 670		2 320 920
PLANIFICATION D'URGENCE			
(200 000 bénéficiaires pour une période de six mois)			
Céréales	14 400	180	2 592 000
Légumineuses	4 320	430	1 857 600
Huile végétale	720	840	604 800
Sel	0	165	0
Mélange maïs-soja	0	355	0
Sucre	0	280	0
Lait écrémé en poudre	0	3 000	0
Biscuits à haute teneur énergétique	300	1 500	450 000
Total	19 740		5 504 400



BÉNÉFICIAIRES, PAR CATÉGORIE

Ventilation des bénéficiaires par pays (moyenne mensuelle)

		Ventilation des bénéficiaires par activité							Total
		Alimentation ciblée	VCT	Appui nutritionnel	Moyenne mensuelle	Activité 1 Secours	Activité 2 Redressement	Activité 3 Planification d'urgence	
Burundi	Réfugiés ¹ /Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	PDI ² /Rapatriés	170 000	0	0	170 00	160 00	10 000	0	170 000
	GV/éprouvés ³	4 000	50 000	58 000	112 00	62 00	50 000	0	112 000
Total bénéficiaires		174 000	50 000	58 000	282 00	222 00	60 000	0	282 000
Rwanda	Réfugiés/Rapatriés	40 000	0	0	40 00	40 000		0	40 000
	PDI/Rapatriés	60 000	120 000	3 000	183 00	63 00	120 000	0	183 000
	GV/éprouvés	0	90 000	55 000	145 00	55 00	90 000	0	145 000
Total bénéficiaires		100 000	210 000	58 000	368 00	158 00	210 000	0	368 000
Tanzanie	Réfugiés/Rapatriés	367 000	0	0	367 00	367 00	0	0	367 000
	PDI/Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	GV/éprouvés	0	10 000	3 000	13 00	3 00	10 000	0	13 000
Total bénéficiaires		367 000	10 000	3 000	380 00	370 00	10 000	0	380 000
Ouganda	Réfugiés/Rapatriés	20 000	0	0	20 00	20 00	0	0	20 000
	PDI/Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	GV/éprouvés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bénéficiaires		20 000	0	0	20 00	20 00	0	0	20 000
Planification d'urgence		200 000	0	0	200 00	0	0	200 000	200 000
Total⁴		861 000	270 000	119 000	1 25	770 00	280 000	200 000	1 250 000

¹ Réfugiés: y compris les rapatriés, définis selon les critères du HCR, partiellement ou totalement tributaires de l'aide alimentaire, y compris en transit.

² PDI: y compris les rapatriés, physiquement séparés de leurs foyers et de leurs moyens de subsistance, partiellement ou totalement tributaires de l'aide alimentaire.

³ Groupes vulnérables/éprouvés: personnes souffrant de malnutrition, malades hospitalisés, infirmes, handicapés, groupes à risque et victimes du conflit civil, de la sécheresse, y compris les personnes affectées par la présence des réfugiés.

⁴ Le nombre de bénéficiaires représente une moyenne mensuelle du total des bénéficiaires; le nombre de bénéficiaires des activités VCT comprend les bénéficiaires directs et indirects.

VENTILATION DES BÉNÉFICIAIRES PAR SEXE

Ventilation des bénéficiaires par sexe, par pays et activité

		Alimentation ciblée		VCT		Appui nutritionnel		Total	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Burundi	Réfugiés/Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	PDI/Rapatriés	102 000	68 000	0	0	0	0	102 000	68 000
	GV/éprouvés	2 400	1 600	25 000	25 000	34 800	23 200	62 200	49 800
Total bénéficiaires		104 400	69 600	25 000	25 000	34 800	23 200	164 200	117 800
Rwanda	Réfugiés/Rapatriés	24 000	16 000	0	0	0	0	24 000	16 000
	PDI/Rapatriés	36 000	24 000	72 000	48 000	1 800	1 200	109 800	73 200
	GV/éprouvés	0	0	54 000	36 000	33 000	22 000	87 000	58 000
Total bénéficiaires		60 000	40 000	126 000	84 000	34 800	23 200	220 800	147 200
Tanzanie	Réfugiés/Rapatriés	172 490	194 510	0	0	0	0	172 490	194 510
	PDI/Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	GV/éprouvés	0	0	5 500	4 500	1 650	1 350	7 150	5 850
Total bénéficiaires		172 490	194 510	5 500	4 500	1 650	1 350	179 640	200 360
Ouganda	Réfugiés/Rapatriés	10 000	10 000	0	0	0	0	10 000	10 000
	PDI/Rapatriés	0	0	0	0	0	0	0	0
	GV/éprouvés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bénéficiaires		10 000	10 000	0	0	0	0	10 000	10 000
Planification d'urgence		110 000	90 000	0	0	0	0	110 000	90 000
Total		456 890	404 110	156 500	113 500	71 250	47 750	684 640	565 360
Pourcentage		53	47	58	42	60	40	55	45

BESOINS ALIMENTAIRES ANNUELS, PAR PAYS (en tonnes)

	Bénéficiaires (moyenne mensuelle)	Céréales	Légumineuses	Huile végétale	Sel	Mélange maïs-soja	Sucre	Lait écrémé en poudre	Biscuits HTE	Total
Burundi	282 000	30 87	8 381	3 17	313	6 826	648	461	42	50 597
Rwanda	368 000	47 04	10 454	2 94	356	1 440	313	731	30	63 364
Tanzanie	380 000	55 74	16 151	2 97	1 331	6 617	158	0	131	83 074
Ouganda	20 000	2 94	864	144	72	288	0	0	15	4 334
Total	1 050 000	136 64	35 851	9 11	2 073	15 170	1 121	1 192	218	201 364

Les quantités prévues au titre de la planification d'urgence représentent l'équivalent des besoins pour six mois sur les deux ans que dure l'IPSR:

	200 000	14 40	4 320	720	0	0	0	0	300	19 740
--	---------	-------	-------	-----	---	---	---	---	-----	--------

RATIONS JOURNALIÈRES INDIVIDUELLES (en grammes)

	Céréales	Légumineuses	Huile végétale	Sel	MMS	Sucre	LEP	Biscuits HTE	Total	Kcal
Alimentation ciblée										
Réfugiés (Rwanda/Tanzanie/Ouganda)	410	120	20	10	40	0	0	0	600	2 100
PDI/GV/éprouvés	400	120	20	5	40	0	0	0	585	2 100
Appui nutritionnel										
Complémentaire (Burundi)	0	0	60	0	240	20	0	0	320	1 500
Thérapeutique (Burundi)	0	0	120	0	0	100	160	0	380	2 000
Alimentation en institution (Rwanda)	400	120	20	5	0	15	35	0	595	2 100
Complémentaire (réfugiés-Tanzanie)	0	0	20	0	200	20	0	0	240	1 000
Thérapeutique (réfugiés-Tanzanie)	120	60	50	10	200	40	0	50	530	2 200
Alimentation en institution (éprouvés-Tanzanie)	300	60	30	0	50	10	0	0	450	1 700
VCT										
(Burundi/Rwanda/Tanzanie)	400	60	30	0	0	0	0	0	490	1 800
Planification d'urgence¹										
	400	120	20	0	0	0	0	500	540	1 900

¹ Biscuits HTE durant les premiers jours et assortiment alimentaire général après (l'un ou l'autre).